



COMMUNICATION FINANCIÈRE
au 31 Décembre 2024

COMMUNICATION FINANCIÈRE CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil d'Administration de TMPA s'est réuni le 19 février 2025 en vue d'examiner l'activité et d'arrêter les comptes au titre de l'exercice 2024.

« Tanger Med Port Authority » par abréviation « TMPA », est la filiale de « Tanger Med Special Agency » en charge de la gestion du Port Tanger Med 1, du Port Passagers et Rouliers et du Port Tanger Med 2.

L'année 2024 a été marquée par le franchissement de la barre des **10 millions** de conteneurs EVP.

Le complexe portuaire Tanger Med maintient son leadership méditerranéen et africain, il confirme également son rôle comme plateforme de référence pour les importations et exportations nationales.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES TRAFICS DU COMPLEXE PORTUAIRE TANGER MED



142 M (T)
Tonnage Global
+16,2% PAR RAPPORT À 2023



10,24 MEVP*
Conteneurs
+18,8% PAR RAPPORT À 2023



516 842
Camions TIR
+8,1% PAR RAPPORT À 2023



600 872
Véhicules Neufs
+4% PAR RAPPORT À 2023



7,6 M (T)
Vrac Liquide
-22% PAR RAPPORT À 2023

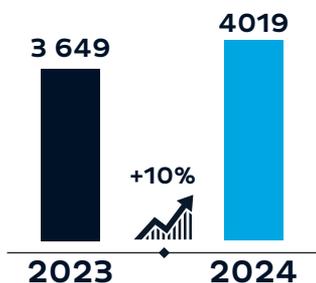


584 945 (T)
Vrac Solide
+1% PAR RAPPORT À 2023

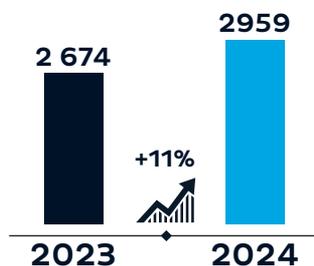
*Équivalent Vingt Pieds

INDICATEURS FINANCIERS

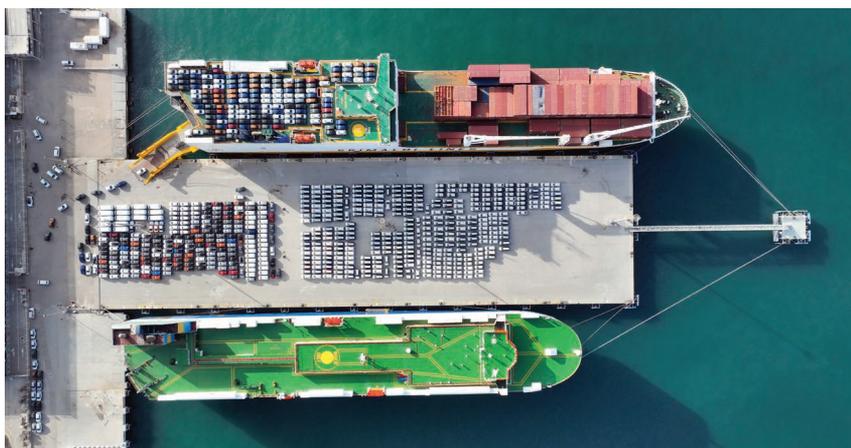
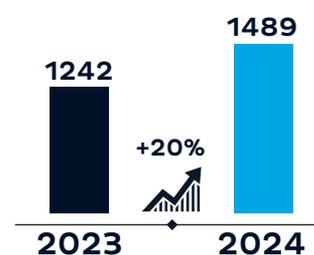
CHIFFRE D'AFFAIRES en Mdhs



EBE en Mdhs



RÉSULTAT NET en Mdhs



COMPTES SOCIAUX DE TANGER MED PORT AUTHORITY AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN ACTIF AU 31.12.2024

EN MILLIERS DH

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
	Brut	Amort & provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	508 966	154 741	354 225	130 820
- Frais préliminaires				
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	508 966	154 741	354 225	130 820
- Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	10 088 476	103 106	9 985 370	9 989 502
- Immobilisation en recherche et développement				
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	118 453	103 106	15 347	20 392
- Fonds commercial	9 957 749		9 957 749	9 957 749
- Autres immobilisations incorporelles	12 273		12 273	11 362
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	25 764 277	6 455 086	19 309 190	18 919 350
- Terrains				
- Constructions	23 311 500	5 797 169	17 514 331	17 043 845
- Installations techniques, matériel et outillage	591 726	454 376	137 350	156 634
- Matériel transport	18 702	15 490	3 212	5 022
- Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	249 136	184 584	64 552	79 036
- Autres immobilisations corporelles	3 599	3 467	132	255
- Immobilisations corporelles en cours	1 589 613		1 589 613	1 634 558
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	131 361		131 361	44 795
- Prêts immobilisés				
- Autres créances financières	131 361		131 361	44 795
- Titres de participation				
- Autres titres immobilisés				
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	158 770		158 770	37 159
- Diminution des créances immobilisées				
- Augmentation des dettes financières	158 770		158 770	37 159
TOTAL I (A+B+C+D+E)	36 651 849	6 712 933	29 938 917	29 121 626
STOCKS (F)	13 710		13 710	14 129
- Marchandises				
- Matières et fournitures, consommables	13 710		13 710	14 129
- Produits en cours				
- produits intermédiaires et produits résiduels				
- Produits finis				
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	809 410	151 788	657 622	645 043
- Fournis, débiteurs, avances et acomptes	6 836		6 836	11 238
- Clients et comptes rattachés	631 230	151 788	479 443	508 322
- Personnel				
- État	75 709		75 709	75 704
- Comptes d'associés				
- Autres débiteurs	81 241		81 241	28 817
- Comptes de régularisation-Actif	14 393		14 393	20 962
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	1 430 843		1 430 843	1 664 419
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (I)	15 805		15 805	2 401
- (Éléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	2 269 768	151 788	2 117 980	2 325 992
TRÉSORERIE - ACTIF	163 913		163 913	162 812
- Chèques et valeurs à encaisser				
- Banques, TG et CCP	163 910		163 910	162 808
- Caisse, Régie d'avances et accreditifs	3		3	
TOTAL III	163 913		163 913	162 812
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	39 085 530	6 864 720	32 220 810	31 610 430

BILAN PASSIF AU 31.12.2024

EN MILLIERS DH

PASSIF	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES			
- Capital social ou personnel (1)		17 400 000	17 400 000
- Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé dont vers.			
- Moins : Capital appelé			
- Moins : Dont versé			
- Prime d'émission, de fusion, d'apport		1 066 947	1 066 947
- Écarts de réévaluation			
- Réserve légale		129 979	67 878
- Autres réserves			
- Report à nouveau (2)		509 660	273 678
- Résultats nets en instance d'affectation (2)			
- Résultats nets de l'exercice (2)		1 489 348	1 242 013
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	20 595 934	20 050 516	272 623
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (A)	319 939	272 623	272 623
- Subventions d'investissement		319 939	272 623
- Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (Ajout)	(C)	9 274 098	9 639 119
- Emprunts obligataires		4 605 000	4 905 000
- Autres dettes de financement		4 669 098	4 734 119
DETTES DE FINANCEMENT (Ajout)	(D)	1 058 851	895 155
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	1 058 851	1 058 851	895 155
- Provisions pour charges		1 058 851	895 155
- Provisions pour risques		56 240	34 541
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	111 744	67 013	67 013
- Augmentation des créances immobilisées		111 744	67 013
- Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A+B+C+D+E)	31 360 567	30 924 426	30 924 426
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	858 425	683 948	683 948
- Fournisseurs et comptes rattachés		538 332	390 548
- Clients créditeurs, avances et acomptes		47 558	15 156
- Personnel		5 502	4 712
- Organismes sociaux		13 474	11 778
- État		63 308	40 389
- Comptes d'associés			
- Autres créances		860	13 313
- Comptes de régularisation - passif		189 391	208 051
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	1 818	2 056	2 056
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (H) (ÉLÉMENTS CIRCULANTS I)	860 243	686 004	686 004
TOTAL II (F+G+H)	860 243	686 004	686 004
TRÉSORERIE PASSIF			
- Crédits d'acompte			
- Crédits de trésorerie			
- Banques (soldes créditeurs)		0	0
TOTAL III	0	0	0
TOTAL I+II+III	32 220 810	31 610 430	31 610 430

(1) Capital personnel débiteur (2) bénéficiaire (+); déficitaire (-)

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES AU 31.12.2024

EN MILLIERS DH

NATURE	OPÉRATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3-2+1	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	concernant les exercices précédents		
I. PRODUITS D'EXPLOITATION				
- Ventes de marchandises				
- Ventes de biens et services produits	4 018 696		4 018 696	3 648 922
- Chiffres d'affaires	4 018 696		4 018 696	3 648 922
- Variation de stock de produits				
- Immobilisations produites pour l'Ése p/elle-même				
- Subvention d'exploitation				
- Autres produits d'exploitation	3 148		3 148	4 194
- Reprises d'exploitation, transfert de charges	37 738		37 738	25 838
TOTAL I	4 059 582		4 059 582	3 678 954
II. CHARGES D'EXPLOITATION				
- Achats revendus de marchandises				
- Achat consommés de matières et de fournitures	552 722		552 722	522 390
- Autres charges externes	370 399		370 399	327 502
- Impôts et taxes	7		7	7
- Charges de personnel	136 871		136 871	124 752
- Autres charges d'exploitation				
- Dotations d'exploitation	1 007 370		1 007 370	1 033 568
TOTAL II	2 067 369		2 067 369	2 008 219
III. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 992 213	1 670 735
PRODUITS FINANCIERS				
- Gains de change	72 386		72 386	28 476
- Intérêts et autres produits financiers	75 856		75 856	52 575
- Reprises financières, transfert de charges	34 541		34 541	78 154
TOTAL IV	182 783		182 783	159 205
CHARGES FINANCIÈRES				
- Charges d'intérêts	378 281		378 281	394 741
- Pertes de changes	48 051		48 051	15 191
- Autres charges financières				
- Dotations financières	56 240		56 240	34 541
TOTAL V	482 572		482 572	444 473
VI. RÉSULTAT FINANCIER (III-V)			-299 789	-285 268
RÉSULTAT COURANT (I+VI)			1 692 423	1 385 467

1) Variation de stocks stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)
2) Achats revendus ou consommés ; achats - variation de stocks

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES (SUITE)

EN MILLIERS DH

NATURE	OPÉRATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3-2+1	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice 1	Exercices précédents 2		
VIII. RÉSULTAT COURANT (reports)			1 692 423	1 385 467
PRODUITS NON COURANTS				
- Produits des cessions d'immobilisations				
- Subventions d'équilibre				
- Reprises sur subventions d'investissement	13 639		13 639	12 924
- Autres produits non courants	16 995		16 995	5 248
- Reprises non courantes, transferts de charges	20 000		20 000	100 000
TOTAL VIII	50 634		50 634	118 172
IX. CHARGES NON COURANTES				
- Valeurs nettes d'amort. des immo cédées	9		9	12
- Subventions accordées				
- Autres charges non courantes	85 010		85 010	181 615
- Dotations non courantes aux amortiss. et provision				80 000
TOTAL IX	85 019		85 019	261 627
X. RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-34 385	-143 455
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)			1 658 038	1 242 013
XI. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	168 690		168 690	
XII. RÉSULTAT NET (XI - XII)			1 489 348	1 242 013
XIII. RÉSULTAT NET (XIV - XV)			1 489 348	1 242 013
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			4 292 998	3 956 331
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			2 803 650	2 714 318
RÉSULTAT NET (XIV - XV)			1 489 348	1 242 013

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

EN MILLIERS DH

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ OU -)	1 489 348	1 242 013
- Bénéfice +		
- Perte -		
Dotations d'exploitation	1 006 179	1 031 907
Dotations financières	56 240	34 541
Dotations non courantes		80 000
Reprises d'exploitation	12 558	
Reprises financières	34 541	77 377
Reprises non courantes (2/3)	33 639	12 924
Produits des cessions d'immobilisation (1)		
Valeurs nettes des immobilisations cédées	9	12
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	2 471 038	2 298 172
Distributions de bénéfices	943 930	638 582
I. AUTOFINANCEMENT	1 527 108	1 659 591
II. AUTOFINANCEMENT	943 930	638 582

ÉTAT DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (E.S.G)

EN MILLIERS DH

	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
	EMPLOIS	EXERCICE PRÉCÉDENT	
Ventes de marchandises (en l'état)			
I. Achats revendus de marchandises			
MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT			
PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	4 018 696	3 648 922	3 648 922
Ventes de biens et services produits	4 018 696	3 648 922	
Variation de stocks de produits			
Immobilisations produites par l'Ése pour elle-même			
CONSUMMATION DE L'EXERCICE (6-7)	923 121	849 892	849 892
Achats consommés de matières et fournitures	552 722	522 390	
Autres charges externes	370 399	327 502	
VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	3 095 575	2 799 030	2 799 030
Subventions d'exploitation			
Impôts et taxes	7	7	
Charges de personnel	136 871	124 752	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) OU	2 958 697	2 674 271	2 674 271
INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)			
Autres produits d'exploitation	3 148	4 194	
Autres charges d'exploitation			
Reprises d'exploitation, transfert de charges	37 738	25 838	
Dotations d'exploitation	1 007 370	1 033 568	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ OU -)	1 992 213	1 670 735	1 670 735
VII. RÉSULTAT FINANCIER	-299 789	-285 268	-285 268

COMPTES SOCIAUX DE TANGER MED PORT AUTHORITY AU 31 DÉCEMBRE 2024



Horwath Maroc Audit
90, Avenue Mehdi benarka
Hay Riad - Rabat
Maroc

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II,
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société

TANGER MED PORT AUTHORITY S.A (Ex TANGER MED II S.A)
Zone Franche Ksar El Majaz Oued R'Mel
Commune Anjra, Route de Fnideq Tanger

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société TANGER MED PORT AUTHORITY S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 20 915 873 577,67 MAD dont un bénéfice net de 1 489 348 211,55 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TANGER MED PORT AUTHORITY S.A au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Page 2 sur 5



COOPERS AUDIT

Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux redevances variables de concession des activités de conception, construction, exploitation du terminal conteneurs ; aux droits nautiques et droits de port sur navires ; et aux droits de port sur marchandises

Questions clés identifiées	Nos réponses
<p>En application des termes des documents de concession, TMPA concède au concessionnaire, le droit d'effectuer les opérations de conception, de financement, de réalisation et de mise en service du terminal à conteneurs à l'intérieur du périmètre de la concession, en contrepartie d'une redevance variable et fixe. La redevance variable est facturée en fonction du volume d'activité cumulé durant l'exercice.</p> <p>Les droits de port sur navires et les droits nautiques sont facturés pour tout navire franchissant les limites administratives du port.</p> <p>Les droits de port sur marchandises sont applicables aux conteneurs et font l'objet d'une facturation à l'unité EVP (équivalent vingt pieds) par type d'opération.</p> <p>En raison de leurs contributions dans le chiffre d'affaires total de la société et de leurs modalités de détermination, ces redevances et droits sont considérés comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la facturation des redevances et des concessions, à la gestion des escales et aux droits de port ;Tester les activités de contrôles clés mises en place par la direction pour fiabiliser les données utilisées pour la détermination des redevances et droits ;Tester par sondage les modalités clés déterminant les redevances et droits et leurs calculs.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Page 3 sur 5



COOPERS AUDIT

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Page 4 sur 5



COOPERS AUDIT

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 février 2025

Les Commissaires aux Comptes

HORWATH MAROC AUDIT

HORWATH MAROC AUDIT
90, Avenue Mehdi Ben Barka
Hay Riad - Rabat
Tél: 05 37 77 46 70 / 71
Fax: 05 37 77 46 76

El Bouazzaoui HANATI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Hicham CHERKAOUI
Associé

TANGER MED PORT AUTHORITY S.A "TMPA"
SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 17.400.000.400 DIRHAMS CONVERTIBLES
REGISTRE DU COMMERCE N° 45349, TANGER – ICE N° 000053439000022
SIEGE SOCIAL : ZONE FRANCHE DE KSAR EL MAJAZ, OUED R'MEL,
COMMUNE ANJRA ROUTE DE FNIDEQ - TANGER

AVIS DE RÉUNION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société TANGER MED PORT AUTHORITY S.A par abréviation TMPA , Société Anonyme, au capital de 17.400.000.400 de Dirhams convertibles, ayant son siège à la Zone Franche de Ksar El Majaz, Oued R'Mel, Commune Anjra route de Fnideq – Tanger, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui se tiendra le 28 mars 2025 à 10 heures au bureau de TMSA, Route de Rabat à Tanger, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires.
2. Présentation de l'activité de l'exercice 2024 et examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2024 et sur les conventions visées à l'article 56 loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
4. Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 56 et suivant de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
5. Approbation des comptes de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2024.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
7. Affectation du résultat de l'exercice 2024.
8. Ratification de la cooptation d'administrateur
9. Questions diverses.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception 20 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et la considère valable dans tous ses effets.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice faisant apparaître un résultat net bénéficiaire de 1 489 348 211,55 Dirhams.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- Bénéfice net :	1 489 348 211,55 Dirhams
- Réserve légale :	74 467 410,58 Dirhams
- Dividendes :	1 131 904 640,78 Dirhams
- Report à nouveau :	282 976 160,19 Dirhams

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende total de 1 131 904 640,78 Dirhams et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué. La date de mise en paiement du dividende est fixée au 30 septembre 2025

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Abdelfattah SAHIBI, Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement et de l'Eau.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des membres du Conseil d'Administration déterminés dans les statuts de la société vient à expiration et décide en conséquence de renouveler les mandats des membres du Conseil d'Administration pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.